

11 mai 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Le conseil de la municipalité de Saint-Hugues siège en séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil du 5 mai 2020, tenue le 11 mai 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Simon Valcourt, René Martin, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous formant quorum, sous la présidence de Richard Veilleux, maire.

La conseillère Audrey Lussier est absente.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence, Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

À dix-neuf heures trente-neuf (19h39), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

20-05-103

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. TRÉSORERIE :**
 - 3.1 Travaux de pavage du 3^e rang – Adjudication du contrat;
 - 3.2 Travaux de pavage du 3^e rang – Contrôle de qualité des matériaux au chantier – Adjudication du contrat.
- 4. ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Aucun point
- 5. VOIRIE :**
 - 5.1 Aucun point
- 6. URBANISME :**
 - 6.1 Aucun point
- 7. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 7.1 Aucun point
- 8. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
 - 8.1 Aucun point
- 9. IMMEUBLES :**

11 mai 2020

- 9.1 Aucun point
- 10. **LOISIRS**
 - 10.1 Aucun point
- 11. **VARIA :**
- 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

20-05-104

3.1 TRAVAUX DE PAVAGE DU 3^E RANG – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant l'appel d'offres transmis sur le site du SEAO en date du 23 avril 2020, pour les travaux de pavage du 3^e rang;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu, à huis clos, à 10h le 7 mai 2020, en présence de la directrice générale, du maire Richard Veilleux, du responsable des travaux publics, Dany Beulac et de M. Patrick Fontaine, de la MRC des Maskoutains, et dont voici les résultats (taxes incluses) :

RANG	SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)
1	Pavages Maska inc.	1 817 067,45\$
2	Pavage Drummond inc.	1 922 650,82\$
3	Eurovia Québec Construcion inc.	2 007 128,00\$
4	Sintra inc.	2 086 980,16\$

Considérant la lettre d'approbation du règlement d'emprunt # 332-20, datée du 13 mars 2020, reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de ces travaux ;

Considérant la subvention, au montant de 500 000\$, reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Mesures particulières – AIRRL et RIRL ;

Considérant la recommandation du bureau d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, représenté par M. Charles Damian ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à la majorité des conseillers présents,

De retenir les services de Pavages Maska inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de pavage du 3^e rang.

ADOPTÉE

20-05-105

3.2 TRAVAUX DE PAVAGE DU 3^E RANG – CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX AU CHANTIER – ADJUDICATION DU CONTRAT

Suite à la demande de soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de pavage du 3^e rang, trois entreprises ont déposé leur offre dont voici les résultats taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)
Englobe Corp.	23 147,92\$
Laboratoire de la Montérégie	25 277,25\$

11 mai 2020

Les services EXP inc.	26 375,27\$
-----------------------	-------------

Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la firme « Englobe Corp. », le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h46, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2020.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et secrétaire-trésorière